

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

ABONNEMENT :

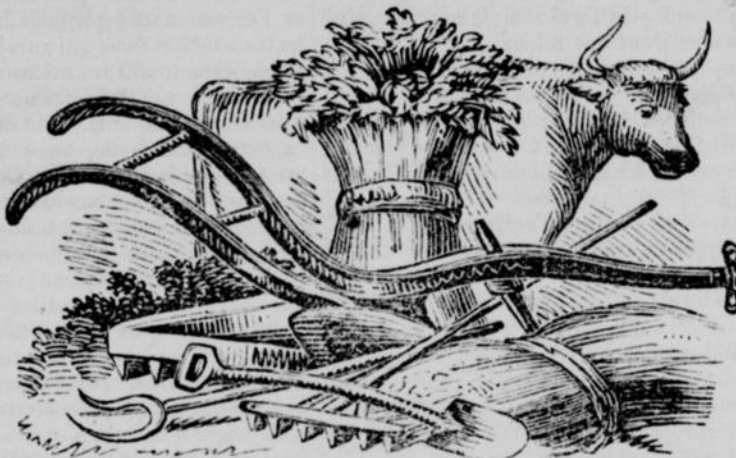
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

Les frais de poste pour le transport de la *Gazette des Campagnes* sont payés d'avance, au bureau de poste de Ste. Anne, par l'Editeur-Propriétaire. Plusieurs abonnés se plaignent d'avoir eu à payer, de leur côté, pour les frais de poste de ce journal, sur la demande des maîtres de poste de leurs endroits. Nous invitons ces abonnés de vouloir bien nous informer du montant qu'ils ont eu à payer, et nous leur ferons justice. Nous invitons M. l'Inspecteur des Postes de vouloir bien donner aux Maîtres de poste les instructions nécessaires afin d'éviter un pareil malentendu.

CAUSERIE AGRICOLE

AUGMENTATION DES PRODUITS PAR LA BONNE TENUE ET LA NOURRITURE ABONDANTE.

La bonne tenue du bétail exige encore, outre une nourriture convenable et une quantité d'eau suffisante, certaines conditions qui, pour n'être pas aussi importantes que les précédentes, n'en sont pas moins d'une absolue nécessité si l'on veut entretenir les bestiaux en bonne santé et par là maintenir et même augmenter leur production. Ces conditions sont faciles à remplir, elles n'exigent aucunes dépenses, si ce n'est l'emploi d'un temps toujours très-court et des bâtiments construits d'une manière judicieuse.

Un air pur, de la propreté, de la lumière, une température convenable et de l'exercice sont les principales conditions hygiéniques que nous devons chercher à introduire dans les fermes canadiennes, parce qu'elles sont peu dispendieuses et d'une exécution facile pour tous les cultivateurs.

Quelques hommes, désireux de faire progresser l'art agricole ont tâché de satisfaire à ces conditions, et l'on voit chez eux des bâtiments irréprochables sous le rapport du renouvellement de l'air, de la lumière, de la température et de la propreté. Mais pour y arriver ils se sont crus forcés de faire de nouvelles constructions, assises solidement mais très-dispendieuses, trop

dispendieuses même pour donner à la généralité des cultivateurs, le désir de l'imitation. Nous pouvons voir de ces bâtiments bâtis en pierre ou en briques, qui excitent l'admiration des visiteurs; mais que repoussent tous les praticiens parce qu'ils entraînent trop de dépenses.

Ces constructions satisfont, pour le moment, nous aimons à le croire, aux besoins de l'agriculture, elles sont faites d'après les principes considérés comme les meilleures aujourd'hui. Mais en sera-t-il toujours ainsi, ces principes ne pourront-ils pas changer ou, tout au moins, ne pourront-ils pas d'ici à quelques années recevoir de meilleures applications. L'agriculture n'est ni une science ni un art stationnaires, les progrès qu'elle a faits depuis quelque temps et qu'elle fait tous les jours prouvent qu'elle est susceptible de s'améliorer. Pour peu que ce perfectionnement continue encore pendant un demi-siècle, ce qui nous paraît aujourd'hui comme la plus haute expression de l'amélioration, ne sera alors regardé qu'avec pitié et comme des choses par trop arriérées. Dans ce cas, que deviendront ces dispendieuses constructions? Ne répondant plus aux besoins nouveaux de la culture, on ne s'en servira que parce qu'elles existent, en critiquant leurs défauts et même peut-être celui qui y avait sacrifié une partie de son capital.

Ce n'est pas ainsi que nous entendons le progrès en agriculture. Il n'y a de dépenses vraiment profitables que celles que l'on fait en faveur des producteurs attachés à la culture. Par exemple l'achat et l'amélioration des terres, l'achat et le perfectionnement des bestiaux, l'achat du nombre strictement nécessaire d'instruments les plus perfectionnés, etc., voilà les seules dépenses qui rapporteront des profits; mais la construction des bâtiments exige des déboursés qui absorbent une bonne partie des économies et qui ne peuvent être considérés que comme un capital mort, c'est-à-dire ne pouvant rien rapporter. Par conséquent, moins ces dépenses seront considérables, plus ce sera avantageux pour le propriétaire. Sous ce rapport les constructions en bois sont donc préférables à celles en pierres ou en briques.

Mais on nous objectera, peut être. Les constructions en bois

sont moins dispendieuses, mais il faut recommencer plus souvent. C'est précisément en cela que consiste un de leurs principaux avantages. Puisque le cultivateur est obligé de construire plus souvent, il pourra plus aisément suivre les progrès et approprier ses bâtiments aux besoins nouveaux de sa culture. D'ailleurs, les déboursés pour les constructions en bois étant de moitié moindre que pour celles en pierre ou en briques, on pourra employer une plus forte somme comme capital productif et les affaires n'en iront que mieux.

En résumé, n'envions pas ces constructions en pierre qui paraissent nous défier d'arriver jusqu'à elles et contentons-nous de ces bonnes constructions en bois qui ne durent pas trop longtemps, mais qui satisfont pleinement à tous nos besoins; pourvu qu'on les fasse suivant les conditions que nous venons d'énumérer.

L'air pur est absolument nécessaire à l'entretien de la santé des animaux de toute espèce et pourtant ces derniers tendent sans cesse à le vicier, à le rendre impur. Pendant l'acte de la respiration, les bestiaux absorbent l'air pur, l'introduisent dans leurs poumons où il purifie le sang, puis le rejettent au dehors tellement transformé qu'il est devenu irrespirable. Lorsqu'une étable est remplie d'animaux, il se fait ainsi une énorme consommation d'air et bientôt le séjour y serait impossible si on ne possédait des moyens propres à faire sortir l'air impur et le remplacer par de l'air pur.

Ces moyens sont de deux sortes : l'aération et la ventilation. L'aération est le mode le plus généralement employé quoique ce soit le moins avantageux. Il s'effectue en ouvrant les ouvertures, portes et fenêtres, dont les logements sont pourvus. Il s'établit alors des courants qui chassent le mauvais air et le remplacent par un air plus respirable. Mais il n'est pas toujours possible ni même recommandable de renouveler ainsi l'air. En hiver, par exemple dans les froids intenses et pendant les tempêtes de neige qui nous arrivent, ce renouvellement de l'air refroidirait trop subitement le local et il pourrait en résulter de graves inconvénients pour les bestiaux. On est donc forcé alors de choisir, entre deux maux, le moindre, on laisse toutes les ouvertures fermées, les bêtes vivent dans un air corrompu et à la longue leur santé s'altère. Voilà un des graves défauts des constructions actuelles, voilà ce que nous voudrions voir disparaître de toutes les cultures canadiennes.

Le second moyen de renouveler, c'est la ventilation. La ventilation possède tous les avantages de l'aération, mais n'en partage pas les inconvénients. Elle permet de changer l'air en tout temps, peut se régler facilement, n'abaisse pas la température intérieure, ou, pour employer des termes plus communs, elle ne refroidit pas les bâtiments. On l'effectue au moyen de certains appareils qu'on appelle des ventilateurs. Ce sont des espèces de tuyaux qui partent ordinairement du plafond des logements et débouchent au-dessus du toit. A l'intérieur, on les ferme avec une petite trappe glissant dans une rainure. On les ouvre à volonté et on les ferme de même.

Par ce simple exposé, nos lecteurs peuvent facilement conclure avec nous que la ventilation est de beaucoup supérieure à l'aération et que cette utile amélioration devrait s'introduire immédiatement chez tous les cultivateurs. Il n'est pas nécessaire pour cela de faire de grandes dépenses, ni de changer les dispositions actuelles des locaux; quelques planches clouées de manière à former un canal de forme carrée à l'intérieur feront un bon ventilateur.

L'intérêt du sujet que nous traitons ici nous force encore à critiquer un détail de construction qui contribue grandement à rendre malsains les logements des animaux, c'est une trop faible hauteur des plafonds. Généralement dans toutes les constructions destinées aux bestiaux, les plafonds sont trop bas.

L'air se vicie plus rapidement et il se produit une humidité forte et nauséabonde qui affecte également les hommes et les animaux. N'oublions pas que l'air est indispensable, et que toute amélioration qui aura pour but d'augmenter le volume d'air respirable et de rejeter celui qui a déjà été vicié, aura les meilleurs effets sur la santé des bestiaux et par cela même sur l'abondance de leurs produits. L'établissement des ventilateurs et l'élevation des plafonds, forment donc partie de ces excellentes améliorations qui auraient dû être adoptées depuis longtemps dans toutes les cultures.

La propreté est encore une de ces conditions indispensables dans l'entretien de la santé des animaux. Mais elle est d'une exécution plus facile, aussi la trouve-t-on plus généralement remplie que la précédente. Cependant, nous voyons encore bon nombre de cultivateurs qui ne prennent aucuns soins de leurs bestiaux. Ils les laissent dans une malpropreté dégoûtante; c'est à peine s'ils leur donnent une légère litière insuffisante pour absorber les urines; les déjections solides mêmes sont trop rarement enlevées et les misérables bestiaux sont littéralement couverts de leur fumier. Cet état de chose non-seulement altère leur santé, mais encore nuit énormément à la qualité des produits. Il est à peu près impossible, chez un grand nombre de cultivateurs, de recueillir du lait pendant l'hiver et de fabriquer du beurre qui n'aient pas l'odeur et le goût des fumiers. Comment en serait-il autrement quand on voit les bestiaux et surtout les bêtes-à-cornes vivre dans un air empesté et absorber les mauvaises odeurs par tous leurs organes?

Il nous semble que l'emploi d'une litière plus abondante, composée si l'on veut, de pailles de mauvaise qualité et quelques coups d'étrilles et de brosses tous les jours, rendraient de grands services à ces pauvres animaux.

Mais la propreté ne consiste pas seulement à faire disparaître les saletés du corps des animaux, il faut l'étendre encore aux mangeoires, aux râteliers et aux auges. Ces lieux où l'on dépose la nourriture et la boisson devraient être souvent nettoyés; lorsqu'on ne prend pas ce soin, il se forme au fond des mangeoires et des râteliers des dépôts considérables qui se décomposent, pourrissent et émettent des odeurs infectes. Ces odeurs, en s'élevant rencontrent tout d'abord l'odorat des animaux, les dégoûtent, et il en résulte une diminution considérable dans leur appétit. Dans ce cas, nous devons avouer que les rations n'auront pas besoin d'être très-fortes et la provision de fourrages ne sera pas consommée trop rapidement; ce sera donc une économie. Mais nous avons déjà démontré que les économies sur la nourriture ne sont en définitive que de folles dépenses; d'ailleurs, tous les printemps nous voyons un nombre remarquable de bêtes-à-cornes mourir dans un état complet de marasme. Or, le marasme n'est que la maigreur parvenue à ses dernières limites. Les bestiaux, vivant dans la plus grande malpropreté sous tous les rapports, ne prenaient pas même la quantité d'aliments capables de former une bonne ration d'entretien et en sont arrivés à cet état. Nous ne voulons pas dire que les choses se passent toujours ainsi, non certainement, il y a des degrés dans l'effet, comme il y en a dans la cause.

Il faut donc de la propreté dans l'entretien du bétail; les râteliers et les mangeoires doivent être nettoyés et même grattés régulièrement avant chaque repas; les auges doivent aussi être vidées souvent et lavées, car il s'y forme un limon qui fait corrompre rapidement la boisson qu'on y met et la rend inacceptable.

Ces détails sont importants, c'est pour cela que nous les consignons ici, en nous basant sur ce principe que nos lecteurs doivent connaître depuis longtemps, qu'il n'y a pas de petites choses en agriculture et que c'est par des soins constants et intelligents que l'on réussit dans une exploitation agricole. La

Gazette des Campagnes, journal du cultivateur, ne doit rien passer sous silence de ce qui peut être avantageux à la classe à laquelle, elle s'adresse.

(A continuer)

REVUE DE LA SEMAINE

Une des ruses que l'esprit d'erreur met le plus fréquemment en œuvre pour discréditer la vraie doctrine et ceux qui la défendent, ruse qui lui réussit presque toujours auprès d'un certain nombre de personnes, c'est de proclamer détestable la forme des écrits qui le confondent. De certains de ces écrits, il dira qu'ils sont incultes, absolument dépourvus de littérature, d'élégance et de correction; que même ils ont une forte odeur de barbarie; des autres, qu'ils sont grossiers, immodérés, exagérés, d'une violence poussée jusqu'à l'extrême. Le but qu'il poursuit n'est pas difficile à saisir. Le dégoût ou le mépris qu'il parviendra à inspirer pour la forme rejaillira nécessairement sur les idées qu'elle revêt et leur portera préjudice, car les hommes sont ainsi constitués qu'ils n'estiment guère et même pas du tout des écrits dont la forme, quoiqu'accidentelle, est réputée maussade. Ils ne les liront pas, de peur de se gêner le goût, ou ils ne les liront que prévenus, avec le dessein bien arrêté d'avance de n'y voir que les prétendus défauts qu'on leur a signalés. Ainsi, l'on n'a généralement qu'à soulever des objections contre certaines formes de langage, certaines manières de dire, certaines expressions, et le tour est joué: la vérité passe inaperçue, et l'esprit d'erreur remporte sur elle une victoire qui se serait changée en défaite, s'il l'eût atteinte directement.

Cependant, il faut bien que tout écrit ait une forme quelconque; c'est un accident dont il n'est pas possible de le dépouiller. Et on aura beau faire, jamais, dans les bons écrits, cette forme ne sera irréprochable aux yeux de tout le monde: là, elle sera toujours, en haine de la doctrine, attaquée injustement, dépréciée et dénigrée sous un prétexte ou sous un autre, tandis que le contraire aura lieu relativement aux écrits punitifs ou dangereux: la forme en sera louée, préconisée, exaltée outre mesure. Qui ne sait que les œuvres immortelles des plus beaux génies de l'ère chrétienne ont dormi, ensevelies dans la poussière, pendant des siècles? on les disait écrites dans un style barbare! Et pendant qu'elles étaient ainsi négligées et méprisées, on se passionnait pour des livres frivoles et dangereux dans lesquels on prétendait trouver l'exquise perfection de la forme.

De nos jours, quelle est la principale fin de non-recevoir qu'on oppose à la plupart des écrits qui combattent l'erreur dans ses manifestations si multiples? C'est le manque de modération, la grossièreté, la violence dans les formes. Beaucoup usent de ces mots sans en bien comprendre le sens. En effet, si vous les pressez un peu; si vous les forcez de s'expliquer, de donner des raisons valables de leur manière de qualifier les choses, vous vous apercevrez bientôt que ce qu'ils appellent manque de modération, grossièreté, violence, n'est au fond que l'emploi très-judicieux des termes les plus convenables. Une trop grande limpidité dans le langage leur fait peur: ils ne voudraient pas entendre des sons aussi distincts ni voir devant eux les objets aussi clairement dessinés. Les intéressés surtout trouvent ce procédé mauvais, et cela se comprend. A celui qui fait fausse route, qui le sait et qui tient à ne pas être démasqué, il est dur de s'entendre dire son fait, usât-on pour le rappeler dans le droit chemin des expressions les plus radoucies. Son orgueil se révolte, il se cambre et, ne pouvant démentir, se justifier, il se rejette sur le mode de correction. Il est naturel que, piqué, il régit plus ou moins sous l'aiguillon, mais

cela ne prouve nullement que l'aiguillon est mauvais ou qu'on s'en est mal et mal à propos servi.

A force d'entendre parler de manque de modération, de grossièreté, de violence dans les formes, nombre de personnes, désorientées et perdues dans le vague de ces expressions, se scandalisent au moindre mot qui siffle un peu fortement à leurs oreilles. Elles voudraient que toutes les corrections données par écrit à un adversaire fussent les copies fidèles d'un seul et même idéal, ou, en d'autres termes, qu'elle fussent coulées dans le même moule. Rien de moins raisonnable pourtant. Il en est de ces corrections comme de celles qu'infligent les lois ecclésiastiques et civiles: elles doivent être proportionnées à la nature de la faute, à sa gravité, à la malice de celui qui s'en est rendu coupable, infiniment variées par conséquent. Les unes seront donc légères, d'autres le seront moins, d'autres enfin seront graves et même très-graves. Ce principe est élémentaire et incontestable; ne point le reconnaître, c'est dire qu'il n'y a plus de justice à respecter.

Quand donc on a à reprendre un adversaire, à le corriger de son erreur, il y a plus d'une chose à considérer, et le très-grand nombre de ceux qui ont toujours le mot *modération* à la bouche ne prennent pas ce souci dans les affaires qu'ils ont à régler avec la plume: à tout venant, ils frappent comme des sourds. Il faut d'abord faire attention à l'ordre des vérités que blesse cet adversaire. Plus cet ordre est élevé, plus il est coupable, et moins son erreur doit être ménagée. On ne reprendra donc pas sur le même ton ni de la même manière celui qui blesse une vérité purement scientifique, historique ou philosophique, et celui qui blesse une vérité sociale, morale ou religieuse. Ainsi, à l'égard de l'individu qui, d'après une certaine science, fait erreur en usant de l'expression *queue d'oignon* ou en disant que le système de Copernic n'est pas le vrai système du monde, il ne faut pas mettre dehors toutes les verges dont on se servirait, par exemple, pour ramener à la raison celui qui défigure les dogmes de l'infaillibilité personnelle du Pape et de l'Immaculée Conception. On pécherait gravement contre la modération, si on les flagellait tous les deux avec la même rigueur. A l'heure qu'il est, beaucoup prêchant la modération et ne savent pas agir avec cet esprit de discernement.

Il faut ensuite mettre une grande différence entre ceux qui errent de bonne foi, même en matière religieuse, et ceux qui errent, étant de mauvaise foi. La manière de procéder vis-à-vis les uns n'est pas du tout celle qu'on doit employer à l'égard des autres: le simple bon sens le dit. Nous aurons à développer ce point dans notre prochaine *Revue*.

Quatre-vingt-dix de nos zouaves pontificaux, partis, il y déjà deux ans, pour aller défendre à Rome la plus sainte des causes, sont arrivés à Montréal, le 6 avril. Ils ont été accueillis, comme ils le méritaient, avec un enthousiasme extraordinaire. Ils sont beaux, en effet, les pieds de ceux qui ont couru dans la voie du dévouement et du sacrifice jusqu'à l'immolation de leur propre vie. Nos zouaves sont partis de Rome le 14 mars, et le 24 ils s'embarquaient au Havre à bord de la *Ville de Paris*. La veille de leur départ de Rome, ils ont eu la visite de M. L. Veullot qu'accompagnaient NN. SS. les Evêques de Montréal et d'Anthédon. L'illustre écrivain français leur a adressé la parole. Dans un magnifique article, que publie l'*Univers*, il rend compte des impressions qu'il a éprouvées en cette circonstance. Nous ne pouvons en reproduire que le passage suivant: "Bon voyage, fils de France, qui n'avez rien abjuré et rien perdu, ni la sagesse, ni l'esprit, ni le cœur, bon retour dans vos foyers, où notre vieil honneur est toujours vivant. Les anges qui sont venus avec vous retournent avec vous, contents de vous. Gardez la flamme de France, gardez la flamme de Rome et du Christ. Echauffez-en le cœur de vos

jeunes confrères, et qu'ils viennent à leur tour, et qu'après eux viennent vos enfants et vos neveux, conservant cette tradition chevaleresque et chrétienne que les siècles n'ont pu rompre et que vous avez si glorieusement rajeunie. La prière de Pie IX est sur vous, et qui sait quel rêve de durée, quel germe de grandeur et peut-être d'empire vous emportez de la vieille Rome et de l'impérissable Vatican !

Nous donnons, d'après le *Monde*, la substance d'une conversation qu'a eue un de ses amis avec un membre et probablement un des agents les plus actifs d'une des grandes loges maçonniques. Elle jette une vive lumière sur la situation présente.

« On nous accuse, a dit ce membre des sociétés secrètes, de vouloir détruire le christianisme. Non ; nous voulons le christianisme, mais le christianisme pur de tout mélange, le christianisme dans son essence, mais délivré de toutes ses formes, qui sont un joug imposé à des hommes libres par les prêtres pour dominer l'humanité, asservir les intelligences, pour la science et entraver le progrès. Nous ne voulons pas de l'Eglise, et c'est pour cela que nous ne voulons pas de la Papauté, qui est sa force.

« Evidemment le but du Concile a été de fortifier le pouvoir spirituel et temporel du Pape, plus fort et plus puissant au jour d'hui qu'il ne l'a jamais été. Nous devions nous y opposer de toutes nos forces. Le plan avait été d'abord d'en empêcher la réunion, ce qui eut été plus facile. Mais bientôt nous nous sommes aperçu que, loin d'y gagner pour notre cause, nous l'aurions grandement compromise. En suscitant l'opposition des gouvernements, dont la coopération nous est assurée, nous eussions surexcité l'attachement des peuples pour le Pape et l'Eglise ; et, pis que cela, une multitude de personnes qui n'appartiennent que nominalement au catholicisme, auraient crié à l'injustice, à l'intolérance, et se seraient faites ses défenseurs et ses partisans avoués.

« Nous eussions surtout perdu l'appui précieux que nous trouvons depuis plusieurs années dans un parti puissant qui nous est un intermédiaire entre nous et l'Eglise, le parti catholique libéral. C'est un parti que nous tenons à ménager et qui sert nos vues plus que ne le pensent les hommes plus ou moins éminents qui lui appartiennent en France, en Belgique, dans toute l'Allemagne, en Italie, et jusque dans Rome, autour du Pape même.

« Après de mûres délibérations, nous avons entièrement changé d'avis et de plan. Nous avons adopté l'inverse du premier. Au lieu de chercher à empêcher la réunion du Concile, nous l'avons voulue, au contraire. Ordre a été donné partout de la favoriser de toutes les manières possibles : gratuité des passages, facilités de toutes sortes, égards, prévenances, protection partout. Nous avons voulu le Concile plein et libre, afin qu'à la face du monde entier, qui a les yeux fixés sur lui, l'Eglise trouve, dans cette manifestation même de sa puissance, un écueil, et que contre cet écueil, œuvre de ses mains, elle se brise. Si elle ne sombre pas maintenant, l'avenir est à elle pour longtemps encore ; mais elle sombrera.

« Le Pape ne voulait qu'un concile de trois ou quatre mois au plus. La très-grande majorité des Evêques n'a compté que sur ce laps de temps. Le trésor du Pape est épuisé, et il ne peut supporter longtemps l'énorme dépense que lui impose l'entretien de plus de 300 Evêques qui sont entièrement à sa charge. La moitié des autres au moins se verra dans la nécessité de partir pour ne plus revenir. Les trois mois sont passés, et rien encore n'a été fait. Le Pape sera donc forcé de proroger le Concile ; or, une prorogation est un avortement. Oui, le Concile avortera. La conséquence en sera un affaiblissement de la foi dans le monde entier et la division dans l'épiscopat. Cela fait, le prestige d'autorité qui environnait le Pape, aura disparu pour

faire place à l'indifférence des peuples. Ce sera l'amointrissement et finalement la chute de l'Eglise.

« Tout cela est prévu parce que tout cela est préparé. Depuis longtemps, le courant des aspirations et des affections de l'immense majorité du clergé et des fidèles vers Rome appelait une exaltation plus grande que jamais de sa puissance pontificale et une définition de son infaillibilité doctrinale.

« A ce point, nous avons opposé un réveil du vieux gallicanisme, qui tient comme le milieu entre la foi et le rationalisme. Des avant le Concile, nous y avons opposé des écrits traduits dans toutes les langues, et, à prix d'or, répandus avec profusion dans le monde entier, afin d'ébranler les Evêques, de jeter l'incertitude dans le clergé secondaire et dans les masses, et finalement d'arriver à égarer les délibérations la question de l'infaillibilité doctrinale.

« Dans le Concile, nous avons les organes du parti catholique libéral, dont le mot d'ordre est de gagner du temps à force d'opposition à toutes choses, et de laisser la patience de la majorité. Hors du Concile, nous avons des hommes éminents du même parti qui ne cessent point leurs attaques dans le même but, ni de répandre à profusion des écrits qui, par le style entraînant et par la réputation des auteurs, troublent les consciences, modifient et changent l'opinion publique. L'or ne leur manque pas. Evidemment, notre action sur ces hommes n'est ni directe ni personnelle ; mais elle n'en est pas moins efficace pour cela.

« Nous trouvons aussi de puissants auxiliaires dans les cabinets, qui agissent dans le même sens par des notes diplomatiques qui deviennent chaque jour plus pressantes ; et si cette pression des cabinets ne suffit pas, nous aurons, quand nous le voudrons et à l'heure dite, l'action toute puissante des Chambres, d'une émeute ou d'une tentative de révolution. Je vous le répète, le Concile du Vatican avortera ; il sera l'écueil contre lequel nous forcerons l'Eglise à se briser ; et alors, l'avenir sera à nous.

Cette révélation, dit le *Monde*, est fort instructive, comme on le voit. Que ceux qui ont des oreilles pour entendre entendent !

A Monsieur l'écrivain du "Journal de Québec"

Monsieur,

J'ai à examiner aujourd'hui deux de vos articles contre moi. La main sur la conscience, je me permettrai de vous dire que je vous trouve beaucoup d'abnégation sous un rapport : vous me rappelez ce délinquant qui, cité en justice, joua l'insensé si parfaitement que les juges le déclarèrent acquitté. Vous rebâchez perpétuellement ce à quoi j'ai répondu dix fois au moins ; vous ne m'objectez rien qui vaille ; vous ne faites que divaguer de plus en plus ridiculement. Et puis, toujours l'injure surnage dans ce flot de non-sens qui, portant votre timbre, m'arrivent chaque semaine. Puisque vous ne voulez pas agir avec le bon sens le plus ordinaire, il me faut bien vous laisser filer votre route jusqu'à ce que cette manie se passe.

Je devrais terminer ici, s'il ne s'agissait que de vous ; mais j'ajouterai un mot en faveur du public qui vous lit. Je ne puis croire, on ne peut croire ici ce que vous mettez à la charge de M. l'abbé Pilote, car s'il avait écrit dans le sens que vous dites, il aurait commis une iniquité. Voilà pourquoi j'ai dit et je maintiens que vous l'injuriez très-gravement. Vous donnez les dates de prétendues lettres de ce Monsieur ; mais vous ne vous en tirez pas à si bon marché. Les dates, que vous donnez, ne prouvent absolument rien. Citez ces lettres, si elles existent. Vous en avez trop dit maintenant pour pouvoir reculer. — LE RÉDACTEUR DE LA "REVUE."

CORRESPONDANCE

Gaspé est-il un pays agricole?

Monsieur l'Éditeur,

Le *Montreal Transcript*, dans son numéro du 13 janvier, décharge sa grande colère sur le Maire de Gaspé. Celui-ci a eu l'audace de demander au Gouvernement, non un octroi de terre pour y bâtir des manufactures, non un subside pour quelque chemin de fer ou un canal, mais bien un chemin de colonisation de 100 milles de long pour relier Ste. Anne des Monts à la Rivière au Renard. Je ne veux pas discuter cette question de point en point avec le *Transcript* qui ignore l'état des choses dans la Gaspésie. Peut-être le *ribain* rédacteur est-il passé au large de nos côtes, en steamer, et ne voyant de loin que montagnes, il en a conclu qu'il n'y a pas de terre labourable par ici et que nous ne sommes que des pêcheurs. Je veux le détromper un peu.

D'abord, quant à son prétendu Maire de Gaspé, il y a bien une lettre du Maire de Ste. Anne des Monts qui expose le besoin d'un chemin maritime. Mais Ste. Anne des Monts n'est pas Gaspé, c'est seulement une paroisse ou Municipalité du Comté de Gaspé. Ce seul point montre combien l'écrivain du *Transcript* est ignorant en ce qui concerne le territoire de la Gaspésie. Et pourtant il en parle avec tant d'assurance!

Il dit: "On demande un chemin de 100 mille le long du littoral pour ouvrir une communication entre les petits postes des pêches." En vérité, vous êtes superbe, admirable..... d'ignorance! Ainsi la côte de Gaspé n'est autre chose que quelques postes de pêche isolés et privés de toute communication. Allons, M. du *Transcript*, venez nous voir l'été prochain, mettez ici à terre, votre pied aristocratique, et nous vous ferons voir des moulins, des tronçons de chemins dans tous les endroits, enfin ce qu'on rencontre au sein d'une contrée agricole. Mais vous dire les choses ne suffit pas sans doute: il vous faut des chiffres. Eh! bien, en voici dont je puis garantir l'exactitude.

A mi-distance du Mont Louis et de la Rivière au Renard se trouve la mission de Chlorydorme qui comprend 3 lieues de front, et se compose des établissements suivants: Frégate, Petite-Anse, Grand-Chlorydorme, Petit-Chlorydorme, Pointe-Sèche et la Seigneurie du Grand-Etang. On y compte 36 feux.

A douze milles en bas du Grand Etang, commence la paroisse de la Rivière-au-Renard qui a 4 lieues de front, et se compose des cantons appelés Anse-au Vallon, Pointe-Jaune, Echourie, Grande-Anse, Petit-Cap, Petite-Rivière-au-Renard et Grande-Rivière-au-Renard.

Il a été récolté 7724 minots de grains, 13,223 minots de patates et 52,796 bottes de foin. Et cela dans une petite partie seulement de la Gaspésie, et dans la partie la plus pauvre et la moins avancée en fait de culture. Que serait-ce donc si je donnais le montant de la récolte de la Madeleine, place renommée pour la beauté de son blé qui croît en abondance dans un riche sol d'alluvion, du Mont Louis où la plupart des résidents comptent leur récolte de patates par centaines de quarts, de l'Anse-au-Griffon et du Cap-Rosier où le premier rang est presque en entier en culture, et du territoire qui s'étend du Bassin de Gaspé à Percé? Le moulin de Penouilt a converti en farine 500 quarts de grains et celui de la Rivière-au-Renard 1100 quarts, sans compter ceux de l'Anse-du-Cap, de l'Anse à Beaufile, du Banc-de-Sable, de l'Anse Sauvage, de la Petite Vallée, du Mont-Louis et de Ste. Anne-des-Monts.

Et vous venez nous dire: "Ce que le gouvernement a de mieux à faire, c'est de laisser Gaspé s'entretenir par lui-même (*to let Gaspé set up house keeping for itself*)."

représentent comme une race de mendiants lâches et insatiables. "Gaspé, selon vous, est une sangsue qui se gorge à même le trésor public, sans pouvoir jamais se rassasier (*it is a perpetual drain on the revenue*), et il en est rendu au point d'oser demander un chemin militaire." A votre point de vue égoïste et étroit, ces raisons ont une force invincible peut être. Mais nous, habitants de la terre du Canada, nous, descendants de ceux qui ont ouvert ce pays et l'ont fertilisé de leurs sueurs, nous qui, sur cette côte de Gaspé, faisons depuis quelques années des efforts incessants et prodigieux pour ouvrir les terres et préparer des foyers à la génération future, nous qui voyons avec bonheur la forêt reculer peu à peu, nos représentants plaider chaudement notre cause et le gouvernement nous encourager, nous trouvons vos raisons insensées et anti-nationales.

Depuis cinq à six ans seulement, les terres ont commencé à être sérieusement cultivées, et on a vu plus haut la récolte de 1869 dans la partie de la Gaspésie qui s'est mise la dernière à l'œuvre. Mais puisque j'ai voulu donner une idée des revenus agricoles, il est à propos de citer de plus le nombre des animaux domestiques qui se trouvaient au 1er janvier 1870 dans ces mêmes places: 49 chevaux, 76 bœufs, 232 bêtes à cornes, 264 moutons, 308 cochons.

Il y a 5 ans, dans toutes ces places, excepté la Grande-Rivière-au-Renard, il n'y avait pas 10 animaux.

Etant donnée une étendue de pays où l'agriculture progresse autant, où le nombre des animaux augmente rapidement, où plusieurs moulins fonctionnent pour rencontrer les besoins toujours croissants de la population, où déjà le gouvernement a commencé des chemins, où les Municipalités conservent annuellement des sommes assez considérables, pour ébaucher de nouveaux chemins ou parachever ceux déjà existant, il est évident qu'il y a là quelque chose qui mérite attention et encouragement.

Le *Montreal Transcript* fait des gorges chaudes à propos du chemin militaire. Que le chemin se fasse en partie par le gouvernement, en partie par les Municipalités, et il sera chemin maritime, postal et militaire. Comme chemin maritime, il sera le moyen de mettre la population Gaspésienne en rapport avec le reste de la Province de Québec, il mettra bien des équipages naufragés en état d'avoir un secours prompt et efficace, il rendra possible partout le fonctionnement de l'Acte des Municipalités et plus facile l'administration de la justice. Comme chemin postal, il rendra prompt et facile le transport de la malle en hiver, nous délivrera de la honte de voir la malle portée à dos d'homme l'espace de 100 milles, sur la rive sud du St. Laurent, et surtout prévendra les accidents souvent sérieux auxquels les courriers à pied sont inévitablement exposés. Enfin, comme chemin militaire, il sera peut être le salut du Canada. Qu'une guerre éclate en hiver entre la Puissance et les États-Unis, le chemin de fer intercolonial sera une proie facile et dont les Yankees s'assureront tout d'abord. Par où les milices de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie, ainsi que les secours en hommes et les munitions venant d'Angleterre, pourront-ils se rendre dans les District de Montréal et de Québec qui seront les points les plus menacés? Et même supposant que les milices maritimes seraient consignées à la défense de leurs provinces respectives, il faudra des communications incessantes, des rapports pour ainsi dire journaliers des extrémités du pays au centre et du centre aux extrémités. Ces communications seraient-elles sûres dans une contrée ouverte comme l'est celle qui s'étend de Ris-touche au cœur de la Puissance?

En voilà assez pour prouver l'ignorance du *Transcript* à propos des ressources, des besoins et de l'avenir de la Gaspésie. Au reste le gouvernement local en a une toute autre idée, lui

qui alloue cette année \$10,000 pour le chemin maritime. Et il est probable que les Communes d'Ottawa secouderont cette libéralité en accordant un égal subside.

Je ne puis finir sans exprimer, au nom de la population Gaspésienne, la plus vive reconnaissance envers votre représentant M. Fortin. Nous connaissons toutes les démarches qu'il a faites, tous les efforts qu'il a tentés, toute l'énergie qu'il a fallu déployer pour nous faire obtenir notre juste et légitime part de l'argent voté pour les fins de colonisation. Une telle conduite fait voir avec quel dévouement il remplit son double mandat, et lui assure la reconnaissance du pays en général, et en particulier celle de ses constituants.—F. X. B.

Rivière-au-Renard, 20 février 1870.

Travaux du mois d'avril (Suite.)

Instruments et attelages.—Si le cultivateur a attendu jusqu'à ce moment pour faire les réparations nécessaires et compléter ses instruments de culture, il ne devra pas attendre, plus longtemps. Il devra tout inspecter, tout mettre en ordre, et tout apprêter pour les grands travaux qui vont commencer.

Le commencement d'avril est ordinairement la meilleure époque pour faire l'inventaire.

Des fumiers.—En ce moment, aussitôt que la terre est découverte, si elle n'a pas une trop forte pente et si elle n'est pas sujette à être envahie par les eaux, on continue à transporter les fumiers sur les champs qui en auront besoin. Pour cela, on saisit le moment où la terre est encore gelée. Mais contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à présent, on repand tout de suite l'engrais sur le sol, on obvie ainsi aux inconvénients des petits tas.

La plupart des praticiens redoutent beaucoup de laisser le fumier étendu pendant quelque temps sans l'enfoncer. Cette crainte n'est nullement fondée, lorsque l'engrais ne court pas les risques d'être lavé et entraîné en dehors du champ par les eaux des pluies ou celles provenant de la fonte des neiges. Des expériences ont démontré que, lorsque ce danger n'existe pas, le fumier peut rester étendu sans danger, pendant quinze jours et même trois semaines. Le seul défaut de cette manière d'agir, c'est de rendre l'enfouissement difficile lorsqu'il survient une sécheresse un peu prolongée.

Dans plusieurs localités, on peut très-facilement, vers la fin de ce mois, repandre sur les prairies des cendres lessivées, de la suie, etc.

Culture des terres.—Un des soins les plus importants qu'on doit exécuter à cette époque, c'est de nettoyer et de dégager les rigoles et les fossés, afin de procurer à l'eau un écoulement facile.

On peut aussi, vers la fin d'avril, lorsque la saison le permet, herser les prairies couvertes de mousses. Cette opération, cependant, ne fait que détruire momentanément ces mousses si nuisibles et ne les empêche pas de revenir, car leur végétation n'est toujours due qu'à l'absence de toute autre plante. Alors pour améliorer la prairie d'une manière durable, on sèmera des graines de bonnes plantes fourragères dans les vides qu'ont laissées les mousses, et on répand du purin (jus de fumier) ou d'autres engrais.

C'est encore pendant ce mois que se fait l'essai des semences achetées pour s'assurer de leur faculté germinative. Ce devrait être surtout le cas pour les graines de trèfle, de carottes, de panais, de betteraves et en général pour les graines fines et légères. Dans ce but, on met 100 graines à essayer dans un morceau de grosse flanelle pliée en deux que l'on maintient constamment humide dans une assiette placée dans un lieu chaud. On observe le temps que les graines mettent à germer et le nombre de celles qui germent.

Enfin, c'est encore à cette époque que se font, lorsque le temps le permet, les premières semailles sur labour d'automne. Les plantes que l'on sème à présent ne sont guère que le seigle et le blé de printemps.

L'agriculteur devra se procurer un bon semeur; c'est un outil précieux qu'il devra choisir avec soin sans reculer devant

quelques sacrifices d'argent, le succès de la récolte dépend en grande partie de lui.

On sème en pépinière le tabac destiné à être transplanté au commencement de juin.—J. D. S.

(A continuer.)

Petite chronique agricole

La semaine dernière a été fort remarquable sous le rapport de la température. Nous avons eu pendant cinq à six jours un gros vent de nord-est qui nous a donné en abondance pluie et neige. C'était à se croire en plein février. La voie ferrée s'est encore obstruée, et les chars partis de Lévis lundi matin (le 4) ne sont arrivés à la Rivière-du-Loup que jeudi matin (le 7). Les communications n'ont pu se faire comme il faut que samedi dernier.

Depuis le 20 mars la ligne du Grand-Tronc a été bien irrégulière. Pendant près de quinze jours le train de la Rivière-du-Loup n'a pu dépasser St. Thomas. A tout compter les embarras causés l'hiver dernier par l'abondance exceptionnelle de la neige n'ont pas été plus considérables que ceux des derniers jours.

Nous croyons cependant devoir dire, en justice, que dans ces diverses circonstances plusieurs employés ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté. Soyons aussi prompts à décerner la louange, lorsqu'elle est méritée, que nous le sommes à infliger le blâme pour des actes provenant d'une négligence coupable. Ainsi lorsque le 21 de mars le train a déraillé à un mille à l'est de la Station de St. Jean Port Joli, l'engin et la charree se trouvant en partie hors la voie, le conducteur, M. J. Paulet, et l'ingénieur, M. A. Gosselet, et M. Lapointe ont déployé, en cette circonstance, une grande activité et une rare habileté. Dans peu de temps, le train a été remis sur la voie, à la grande satisfaction de tous les intéressés.

Une autre chose digne de mention, ce sont les égards que l'on a eus pour les voyageurs. MM. Paulet et Hebert, agent de la Station, tous deux bien connus par leur courtoisie et leur empressement à obliger, se sont montrés dignes d'éloges. De tels procédés ne sauraient nuire assurément à la prospérité de la compagnie du Grand-Tronc, bien au contraire, ils ne peuvent que lui mériter la sympathie et la confiance du public voyageur.

Nous avons droit d'espérer maintenant en des jours meilleurs. Nous voilà déjà au milieu du mois. Nous avons depuis quelques jours une température tout à fait printanière. La neige disparaît visiblement. Le merle a fait son apparition ces jours derniers.

Présentement le rivage et nos ports de mer sont tout à fait libres de glaces. La navigation ne tardera pas à commencer.

Les voitures d'été ont commencé à remplacer celles d'hiver dans St. Christophe. La neige est presque toute disparue dans les chemins, et si le beau temps continuait quelques jours, les chemins d'été deviendraient assez beaux entre la Station du Grand-Tronc et notre village.—*Union des cantons de l'Est*, 7 avril.

« La neige commence à déguerpir, le soleil et la pluie la font diminuer à vue d'œil. La température est des plus propices au retour du printemps, et pour peu qu'elle continue à nous favoriser nous verrons avant longtemps l'herbette reverdir là où n'est aujourd'hui qu'une immense nappé blanche.—*Moniteur acadien*, 1er avril.

La fonte des neiges ayant fait monter l'eau, la glace est levée, bien qu'elle soit trouée en plusieurs endroits, elle tient bon encore et hier même on est descendu en voiture de Belœil ici. On ne s'attend pas à avoir la débâcle avant la semaine prochaine.—*Echo du Richelieu*, 5 avril.

LA PECHE.—Le dernier numéro de la *Gazette du Canada* contient l'ordre suivant pour la protection du poisson: Il est défendu de prendre ou tuer aucun des poissons appelés bass (perche) brochet, doré, maskinonge, entre le 30 avril et le 24 mai, dans la Province de Québec.—*Canadien*.

ANIMAL DE BOUCHERIE.—M. Thomas Delaney, boucher de cette ville, a fait l'acquisition d'une vache énorme pesant 2,400 livres pour le prix de \$300.

M. Cochrane de Compton, qui en était le propriétaire, a vendu, depuis le mois d'octobre dernier, dit un correspondant de Montréal, plus de 44,000 livres de bétail amélioré.—*Idem*.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

SECONDE PARTIE

V

Pourquoi Rodolphe Mortagne faisait bonne mine au fils de l'avocat

Un jeune homme d'environ vingt-quatre ans était assis, près du feu, dans la salle à manger, tout en bois de chêne, de la tour de Mortagne.

Son extérieur est frappant, mais certes, ce n'est pas à son avantage.

Une figure longue, un corps grand et habillé avec toute l'excentricité que peut se permettre l'argent quand celui qui le dépense a mauvais goût ; une petite tête, dont le front fuyant était surmonté par une toupe de cheveux rouges et qui sentait l'huile de macassar ; une lèvre supérieure démesurément grosse, couverte par une moustache mal fournie, et au-dessus de laquelle s'élevait un nez proéminent ; de petits yeux et une mâchoire avancée, tel est le portrait que nous pouvons en donner au lecteur.

Comme si la nature avait voulu mettre le sceau au grotesque de ce personnage, elle lui avait donné des pieds et des mains d'une largeur incroyable. Ses doigts étaient chargés de bagues, signe certain de sa basse extraction, et ses bottes auraient pu servir de berceau à un enfant.

Lorsque Mortagne entra, il avait le bout de son pied appuyé contre la cheminée. En attendant d'ouvrir la porte, il l'ôta vivement, et, en se levant, il chercha vainement à cacher sa confusion.

Pour mieux la dissimuler, il eut recours au moyen qu'emploient ordinairement ses pareils : il prit un air de familiarité vulgaire.

— Mieux vaut tard que jamais, mon cher Rodolphe, dit-il. Voilà deux heures que je suis là à vous attendre... J'ai la somme dont vous avez besoin, ajouta-t-il. Mais je vous affirme que ça été une rude besogne que de l'arracher à mon père : je veux dire, sans lui expliquer ce que j'en voulais faire !

— Vous ne lui avez pas dit toujours ? demanda Mortagne, avec vivacité.

— Certainement non ! honneur oblige, entre amis, vous savez !

Rodolphe fronça les sourcils, mais ne répliqua pas.

— Si j'avais dit à mon père, continua Landri, car ce n'était rien moins que le fils et l'héritier du vieil avocat Mouton, si je lui avais dit que cet argent devait nous servir à trouver une personne qui, tout en dormant, nous ferait déterrer un trésor, il nous aurait regardé l'un et l'autre comme deux fous, et il m'aurait fermé sa bourse.

— Cependant, vous avez confiance en moi, vous ?

Landri fit une grimace et répondit :

— C'est-à-dire, comme cela. Il n'y a que deux personnes en qui j'ai grande confiance : en moi et en mon père. C'est un malin que mon père. Mais je risque cet argent sur une spéculation.

— Ce n'est pas une spéculation, je vous assure.

— Parfaitement ! vous assurez une chose, et le résultat en prouvera une autre.

Mortagne frappa du pied avec impatience ; mais son compagnon ne s'aperçut pas ou feignit de ne pas s'apercevoir du déplaisir que lui causaient ses paroles.

Il continua.

— C'est une affaire entre nous. Vous vous rappelez quand et comment nous nous rencontrâmes, un jour, à Paris, dans une maison où nous tentions tous les deux la fortune du jeu. Vous vous êtes attaché à moi, non pas à cause de moi, mais parce que vous saviez que mon père est riche. Vous m'avez introduit dans le beau monde, parmi les créves, comme nous disons. Vous m'auriez vite lâché si... Enfin...

Mortagne considéra la créature moitié renard et moitié hyène qu'il avait devant lui, et certainement les sentiments qu'on lisait dans ses yeux étaient tout autres que ceux de l'amitié. Pourtant, quand il parla, sa voix avait ce ton doux et musical qui fascinait comme le serpent fascine la proie qu'il veut dévorer.

— Je ne mets en doute, dit-il, ni la finesse ni la perspicacité de monsieur Landri, fils d'un avocat célèbre. S'il en était ainsi,

je ne me serais pas associé à lui dans une affaire aussi importante. Je vous ai dit que j'étais arrivé à être maître d'une science qui nous rendra riches, énormément riches.

Les yeux de Landri brillèrent de convoitise.

— Avec cette science, continua Mortagne, j'irai chercher jusqu'au sein de la terre les secrets qu'elle renferme, et j'y déterrerai les trésors qui y sont enfouis. Pour cela, j'avais besoin de deux choses. D'abord, d'une certaine somme d'argent, non pas pour trouver ces richesses, mais pour me procurer les moyens de les extraire instantanément. Ensuite, il me fallait un associé aussi intelligent qu'il serait peu scrupuleux, un agent qui à l'appât du gain, ne se laisserait pas troubler par des scrupules de conscience.

— Eh bien ?

— Tout cela, je l'ai trouvé chez vous.

— Vous êtes poli.

— Je suis franc ; et, ajouta Mortagne, en ricanant, il est inutile de se faire des compliments entre amis !

Il se tut, un moment, puis demanda brusquement :

— Avez-vous apporté l'argent ?

— Je l'ai.

— Et un navire ?

— J'en ai loué un, *le Faucon*, commandant Grabuge.

— Un homme sûr ?

— Landri pinça les lèvres et répondit :

— Pour ceux qui l'emploient, oui ; mais pour tous les autres, il ne fait pas mentir son nom.

— C'est l'homme qu'il nous faut. Maintenant, où est l'argent ?

— Où sont les garanties ?

— Voici. Et Mortagne avança quelques papiers, qu'il prit dans un coffre.

Le fils de l'avocat les examina tous soigneusement, les uns après les autres.

Satisfait du résultat, il tira de son portefeuille une liasse de billets de banque et les tendit à Rodolphe en disant :

— Mais et l'autre agent ? celui qui découvrira toutes ces belles choses ?

— Je l'ai trouvée.

— Quoi ! une femme !

— Une fille de paysan. J'ai l'intention de la mettre à l'épreuve, demain. Si elle est ce que je la crois, il n'y a pas à en douter de notre succès.

Le visage de Landri exprima, tout à la fois, le doute et l'avarice.

— Est-ce qu'il y a, dans les environs, des trésors, quelques trésors cachés que vous sachiez ? demanda-t-il.

Rodolphe sourit.

— Nous sommes associés dans cette affaire, répondit-il. Je vous ai engagé ma parole. Vous pouvez en faire peu de cas, si vous voulez, mais pour moi, elle est sacrée. Pour le moment, mon devoir est de recueillir toutes les informations, et non de les disséminer.

Il se mit à compter les billets sans plus s'inquiéter de Landri. Ce dernier qui l'examinait, en suivant ses mouvements s'écria d'un ton de dépit :

— Oh ! le compte y est, vous pouvez en être sûr. Je ne me serais pas procurés si aisément, ajouta-t-il, si mon père n'avait eu d'autres affaires en main qui lui donnent trop de tracas pour qu'il ait le temps de regarder les miennes de près.

— Vraiment ! dit Mortagne, en continuant de compter.

— De drôles d'affaires, encore, hé ! hé ! hé ! Je crois que mon père est amoureux !

— Amoureux ! Ephraïm Mouton amoureux ! Vous excuserez si cette idée me fait rire.

— Riez tant que vous voudrez ! cela ne m'offense pas. Mais c'est positif, je vous assure. Une jeune dame et d'une beauté ! Mon père ne fait pas autre chose, depuis trois mois, que de prendre des renseignements sur elle.

— Est-elle de ce pays ? demanda Mortagne, d'un air dégagé.

— De ce pays ! hé ! hé ! on peut bien le dire. C'est la mer

qui l'a jetée sur la plage, tout comme une perle.

Rodolphe Mortagne releva vivement la tête.

Landri vit ce mouvement, mais il se méprit sur la cause qui l'occasionnait.

(A continuer.)

ERRATA

L'article troisième du "Règlement pour ériger la vente des liqueurs spiritueuses, etc.," dans le comté de Montmagny, et publié dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, doit se lire comme suit :

30. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler en toute quantité seulement de la bière *ale pale*, de porter, la somme de vingt et une piastres courant.

A VOINE DE NORVEGE A VENDRE.—Le soussigné offre en vente 50 minots de cette avoine récoltée à Ste. Anne l'été dernier, et supérieure à celle achetée aux Etats Unis.—Prix : le minot, \$5; $\frac{1}{4}$ minot, \$3; $\frac{1}{2}$ de minot, \$2.

7 avril 1870.

FIRMIN H. PROULX,
Editeur de la *Gazette des Campagnes*.
Ste. Anne de la Pocatière.

APPRENTIS TYPOGRAPHES DEMANDÉS

DEUX jeunes gens désirant apprendre la typographie trouveraient immédiatement de l'emploi à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*, en s'adressant à l'Editeur Propriétaire.

A VENDRE A LA FERME-MODELE DE STE. ANNE

DEUX Taureaux, $\frac{3}{4}$ Ayrshire, âgés de deux ans. Sept Veaux $\frac{3}{4}$ Ayrshire, âgés de 2 à 6 semaines.
Conditions faciles. S'adresser à
Ste. Anne de la Pocatière, 31 mars 1870. J. ROY, C. P.

SOCIETE D'AGRICULTURE DE KAMOURASKA

L'ETALON *Young Messenger* acheté par cette société à l'exposition provinciale de London, Haut-Canada, l'automne dernier, servira dans la saison prochaine aux conditions suivantes, savoir :

Pour les membres de la société, \$4 par saillie.

Pour ceux qui ne le sont pas, mais qui résident dans le comté, \$8.

Pour ceux qui résident en dehors du comté, \$10.

Une remise sera faite à ceux qui amèneront plusieurs juments.

Young Messenger est mi-sang, âgé de cinq ans. Il vient par son père du célèbre *Hamiltonian* et par sa mère de *Warrior* dont les descendants ont acquis une grande réputation.

La société d'agriculture de Kamouraska va rendre un grand service aux éleveurs de chevaux du comté. Ils s'empresseront sans doute de profiter de l'occasion qui leur est offerte à des conditions si faciles. Un bon cheval est toujours un article de grande valeur, soit que le propriétaire le destine à la vente, soit qu'il le garde pour son propre usage. Six piastres ne sont rien lorsqu'il s'agit de quadrupler la valeur d'un poulain.

S'adresser à

AUGUSTE CASGRAIN,

31 mars 1870.

Rivière-Ouelle.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les commissaires nommés pour la construction du chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ayant annulé les contrats pour les sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à recevoir des soumissions pour de nouveaux contrats pour ces mêmes sections.

La section No. 5 est dans la Province de Québec, et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 2, quarante milles à l'est de la Rivière du Loup, jusqu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, formant un parcours d'environ 26 milles.

La section No. 6 est dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au côté ouest du grand Chemin de la Malle, près du poteau du quarante-huitième mille, courant à l'est de la Rivière Jacquet, formant un parcours d'environ 21 milles.

La section No. 7, est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de l'extrémité sud de la section No. 4, près de la Rivière Philippe, jusqu'à la station O, (étant auparavant la station Cinquante) au Lac Folly, formant un parcours d'environ 24 milles.

Les contrats pour les susdites sections devront être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er juillet 1871.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour quatre autres sections de la ligne—

La section No. 17 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité est de la section No. 14, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la station No. 388, environ un mille en haut de la ligne de division entre les comtés de Rimouski et Bonaventure, formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 18 sera dans la Province de Québec, et s'étendra à l'extrémité est de la section No. 17, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la station 380, près de *Clark's Brook*, formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 19 s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 18, dans la Province de Québec, en descendant la vallée Matapédia jusqu'à sa sortie, et traversant de là la Rivière Restigouche jusqu'à la Station No. 370 à l'extrémité ouest de la section No. 3, dans la Province du Nouveau-Brunswick, formant un parcours d'environ 9 $\frac{1}{2}$ milles, y compris le pont sur la Rivière Restigouche.

La section No. 20 sera dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 10, dans la ville de Newcastle, sur le chemin de l'Isle Chaplin, traversant de là les bras nord-ouest et sud-ouest de la Rivière Miramichi, et terminant à la station No. 320, environ un mille et trois quarts au sud du bras sud-ouest, formant un parcours d'environ six milles, y compris les ponts sur les bras de la Rivière Miramichi.

Les contrats pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20 doivent être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er juillet 1872.

Les Plans et Profils, avec le Devis et les Stipulations du Contrat pour la section No. 7, seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur-en-chef à Ottawa, et aux bureaux des Commissaires à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax, le et après Lundi, le 11e jour d'Avril prochain; pour les sections Nos. 5 et 6 aux mêmes bureaux, le et après Mercredi le 20 Avril prochain; pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20, aux mêmes bureaux, le et après Mardi le 10e jour de Mai prochain.

Des soumissions cachetées pour les sections Nos. 5, 6 et 7, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial et marquées: "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures, P. M., Samedi le 7e jour de Mai prochain; et pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20, jusqu'à 7 heures, P. M., Mercredi le 25e jour de Mai prochain.

Des cautions pour l'exécution complète du contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,
ED. B. CHANDLER,
C. J. BRYDGES,
A. W. McLELAN,

Commissaires.

Bureau des Commissaires,

Ottawa, 24 mars 1870 — 7 avril 1870.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869

L'E Soussigné donne avis que le vingt-deux du courant il a été nommé Syndic Officiel pour le Comté de Temiscouata, en vertu du dit acte, par le Juge du District de Kamouraska.

J. ELZ. POULIOT,

Avocat.

Rivière-du-Loup, 24 mars 1870.